

**Relevé de décision du conseil municipal
Séance du Mercredi 14 Décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 14 (quatorze) décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Jongieux, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Didier Padey, Maire.

Présents : Christian Barlet, Daniel Barlet, Emilie Barlet, Fabien Elie, Steven Jacquin, Stéphane Lamiral, Julie Lecourt, Didier Padey, Daniel Vincent.

Excusés : Steven Jacquin, Lionel Perraud.

Retard : Arrivée de Christian Barlet à 19.05 pour le vote à partir du point 4.

Pouvoirs : Steven Jacquin donne pouvoir à Didier Padey, Lionel Perraud donne pouvoir à Emilie Barlet.

Date de la convocation : 9 décembre 2022 (neuf décembre deux mille vingt-deux)

Il est proposé de confier le secrétariat de séance à Fabien ELIE, qui assiste à la séance du conseil.

Ouverture de la séance par M. Le Maire.

Le conseil approuve à l'unanimité des votants le dernier compte-rendu du Conseil municipal du 21 /11/2022.

Ordre du jour

1. Stratégie installations solaires,
2. Mesures de publicité des comptes-rendus de conseil,
3. Autorisation de mandat des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023,
4. Demandes de subvention sur plusieurs projets,
5. Abri à sel,
6. Tarif remboursement matériel salle des fêtes,
7. OAP Aimavigne,
8. Repas des Aînés,
9. Cérémonie des vœux,
10. Questions diverses.

1. Stratégie installations solaires :

Monsieur le Maire rappelle l'extrait de PLU qui autorise les panneaux solaires thermiques et panneaux photovoltaïques. Le conseil s'accorde pour dire que les demandes d'autorisations d'urbanisme pour l'installation de panneaux solaires thermiques et panneaux photovoltaïques seront acceptées suivant les modalités du PLU, à discrétion du Conseil.

2. Mesures de publicité des comptes-rendus de conseil

Monsieur le Maire explique qu'une nouvelle rédaction de l'article L 2131-1 du CGCT prévoyait que les collectivités pouvaient faire le choix de publier leurs actes par voie électronique ou par voie d'affichage.

A défaut de délibération au 1^{er} juillet, la commune devait automatiquement limiter la publication des procès-verbaux de conseil par voie électronique. La préfecture a rappelé la nécessité de délibérer pour tout choix inverse.

DP

Ainsi, compte-tenu de la présence des panneaux d'affichage à la mairie et de l'attachement d'une partie de la population peu familière avec Internet à l'affichage « traditionnel » il est proposé de délibérer pour maintenir un affichage papier des comptes-rendus de conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à la majorité des présents inclus les pouvoirs (9 voix pour, 1 voix contre) de poursuivre l'affichage papier des comptes-rendus du conseil.

3. Autorisation de mandat des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023,

Monsieur le Maire rappelle qu'il est possible d'ouvrir des crédits pour autoriser des dépenses d'investissement avant le vote du budget. Ces crédits ne peuvent dépasser 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Il est proposé d'ouvrir des crédits à hauteur de 25 % des crédits ouverts au budget 2022 sur le budget principal :

		Budget 2022	Montant maximal
202	Frais réalisation documents d'urbanisme	10000,00	2500,00
	TOTAL CHAPITRE 20	10000,00	2500,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	100000,00	25000,00
2151	Réseaux voirie	35604,00	8901,00
21538	Autres réseaux	9312,00	2328,00
2183	Matériel de bureau	2500,00	625,00
2184	Mobilier	1000,00	250,00
2188	Autres immobilisations corporelles	154025,21	38506,30
	TOTAL CHAPITRE 21	302441,21	75610,30

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité des présents (10 voix inclus les pouvoirs) d'adopter la proposition ci-dessus.

Arrivée de Christian BARLET à 19h05 qui se joint au conseil à partir du point 4 .

4. Rappel des travaux déjà subventionnés

Il est rappelé que des travaux sont à débiter dès le début de l'année 2023 dans le cadre des dossiers DETR déjà acceptés :

- Monument aux Morts,
- Sol de l'Eglise.

5. Demandes de subvention pour la sécurisation des agglomérations

a. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023

Monsieur le Maire explique au Conseil que la campagne 2023 de dépôt des dossiers de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires ruraux est lancée, avec une date limite de dépôt des dossiers au 14 janvier 2023.

Il est rappelé que le dossier « sécurisation de la circulation sur la commune », présenté en 2022, n'a pas été retenu. Entre temps, les échanges avec les services du département ont permis de préciser le projet.

Il est proposé de déposer une nouvelle demande au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour ce projet en ce qui concerne la partie « sécurisation de circulation sur la route départementale et routes communales traversant les agglomérations ».

DP

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (11 voix) :

- **APPROUVE le projet de « sécurisation de circulation sur la route départementale et routes communales traversant les agglomérations et de déploiement d'une signalétique adaptée »,**
- **APPROUVE le montant des travaux à hauteur de 75 560 € HT,**
- **DEMANDE donc à la préfecture de la Savoie dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires ruraux 2023 une subvention au taux le plus élevé, concernant ce dossier qui fera également l'objet d'une aide du département au titre du FDEC et/ou des amendes de police,**
- **DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.**

b. Demande de subvention au titre des amendes de Police

M. le maire rappelle que la commune peut bénéficier de subvention octroyée par le Département de la Savoie au titre de la ligne « Amendes de police » dans le cadre d'aménagements de sécurité sur routes départementales réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale. M. le maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de la Savoie au titre de la ligne « Amendes de police » pour les aménagements de sécurisation et de mise en place de signalétique le long de la Départementale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (11 voix) :

- **APPROUVE le projet de « sécurisation de la Départementale » et de déploiement d'une signalétique adaptée,**
- **APPROUVE le montant des travaux à hauteur de 37 780 € HT,**
- **SOLLICITE une subvention du Département au titre des amendes de police, auprès du département de la Savoie, au taux le plus élevé, au titre de la ligne « Amendes de police » dans le cadre d'aménagements de sécurité sur routes départementales réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale.**
- **DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.**

c. Demande de subvention au titre du FDEC

M. le Maire rappelle que la commune peut bénéficier de subvention octroyée par le Département de la Savoie au titre du « FDEC » dans le cadre d'aménagements de sécurité sur les routes communales réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale. M. le maire propose ainsi de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de la Savoie au titre du « FDEC »

Il est rappelé que le dossier « sécurisation de la circulation sur la commune », comprend un volet d'aménagements des voies communales, notamment en ce qui concerne la traversée d'Aimavigne et de Barcontian.

Il est proposé de déposer une nouvelle demande au titre du FDEC pour les aménagements de sécurisation et de mise en place de signalétique le long des voies communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (11 voix) :

- **APPROUVE le projet de « sécurisation des voies communales » et de déploiement d'une signalétique adaptée,**
- **APPROUVE le montant des travaux à hauteur de 37 780 € HT,**

DP

- **SOLLICITE** une subvention du Département au titre du FDEC auprès du département de la Savoie, au taux le plus élevé,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

6. Demande de subvention pour la Création d'une offre de promenade du Vignoble de Jongieux

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de communes de Yenne dispose de la compétence pour les études, la réalisation, l'aménagement, l'entretien et la gestion des sentiers de randonnée inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées) et des itinéraires cyclotouristiques.

Dans le cadre de son développement touristique autour de l'œnotourisme, la commune de Jongieux souhaite mettre en place une offre de randonnée. Aussi, ce projet s'intègre dans la qualification et la structuration de l'offre de randonnée de la CC de Yenne.

Ce projet comprend la mise en place d'une offre de promenades dans le vignoble au départ du chef-lieu de Jongieux (parking public et services d'accueil).

Avec 2 parcours de promenade pédestre,

Boucle 1 : Boucle de Marestel 5,1 km +250m

Boucle 2 : Boucle de St-Romain 4,7 km +190m

et 2 parcours VTT :

Circuit du vignoble de Jongieux - 14,7km +550m – Cotation rouge

Tour du Mont de la Charvaz - 35 km +1600m – Cotation noire.

L'offre de promenades en randonnée pédestre vise une clientèle familiale, notamment celle des hébergements de la commune et de proximité afin de valoriser le séjour, augmenter le nombre de nuitées et donner envie de revenir. L'offre VTT vise une clientèle sportive en attente de « produits » adaptés et les pratiquants bénéficiant d'assistance électrique (pratique en fort développement).

Le projet comprend la mise en place de la signalétique d'accueil et directionnelle, d'équipements de repos et de contemplation du paysage.

Le coût de ce projet s'élève à 26.127 € HT et pourrait bénéficier d'un accompagnement financier de la Région et du Département de la Savoie comme :

DEPENSES		RECETTES		
Conception, fourniture et pose	Montant HT		Montant HT	%
Signalétique Randonnée	5687			
Panneau Accueil	1230			
Mobilier banc	6000	CD73 - PDIPR	10450,8	40
Mobilier interprétation	11050	Région Montagne 4 Saisons	10450,8	40

DP

Signalétique VTT	2160	Autofinancement	5225,4	20
TOTAL HT	26127		26127	100

Ce projet a été présenté au Conseil Communautaire de la CC de Yenne le 14 novembre 2022.

Compte tenu de l'intérêt pour compléter et qualifier l'offre existante, la CC de Yenne a approuvé à l'unanimité le projet porté par la commune et le principe d'autoriser la commune à prendre la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Le suivi et l'entretien des mobiliers et de ces nouveaux sentiers doit cependant être pleinement assuré par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents (11 voix) :

- **VALIDE le contenu du projet de création de l'offre de randonnée (pédestre-VTT),**
- **SOLLICITE l'aide du Département de la Savoie, à hauteur de 40% soit 10450,8 €, ou la plus élevée possible,**
- **SOLLICITE l'aide de la Région, à hauteur de 40% soit 10450,80 €, ou la plus élevée possible,**
- **ACCEPTE de se voir confier, par délégation de compétence, la réalisation et l'entretien de ces parcours de randonnée par la Communauté de communes,**
- **DEMANDE l'inscription des itinéraires de randonnées au réseau PDIPR de la Savoie,**
- **MANDATE M. le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette opération**

7. Projet de mise en place de cuves pour la défense incendie

Dans le cadre du schéma communal de la DECI (défense extérieure contre l'incendie), Monsieur le Maire explique que des financements peuvent être sollicités pour renforcer le système de défense incendie de la commune. Il mentionne un devis établi par la société VTM pour la mise en place d'une réserve incendie de 60 m3 pour un montant total de 33 080 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (11 voix) :

- **APPROUVE le principe de mise en place de cuves pour la défense incendie,**
- **APPROUVE le montant d'investissement estimé de 33 080 € HT,**
- **SOLLICITE l'aide de financeurs,**
- **DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires auprès des organismes pouvant accompagner cette démarche et à signer les documents correspondants.**

8. Travaux d'enfouissement des réseaux secs et étude d'assainissement au cœur du hameau de Barcontian

Mr Daniel Vincent propose de lancer une étude d'enfouissement des réseaux « secs » notamment de distribution publique d'électricité existants et étude d'assainissement au cœur du hameau de Barcontian.

DP

Monsieur le maire propose de contacter le Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES) susceptible de supporter en partie les études et la réalisation de l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (11 voix) :

- **APPROUVE le principe de réaliser une étude d'enfouissement des réseaux « secs » et étude d'assainissement au cœur du hameau de Barcontian**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à lancer les démarches nécessaires notamment auprès du SDES.**

9. Rénovation de l'école de Jongieux

Monsieur le Maire rappelle que la commune a mandaté en 2021 le SDES pour la réalisation d'un audit énergétique sur l'école de Jongieux. Cet audit bénéficiait d'un financement ACTEE-MERISIER, obtenu dans le cadre d'une candidature portée par le Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard.

Suite à restitution de l'audit fin 2022, une rénovation énergétique du bâtiment est estimée entre 80 et 120 000 €. Dans le cadre des financements ACTEE-MERISIER, une subvention de 10 080 € (taux maximal 80%) est disponible pour financer des études de maîtrise d'œuvre, avec une date de fin d'éligibilité des dépenses au 31 décembre 2023.

Constatant que :

- les travaux de rénovation énergétique sur les différents postes sont fortement liés (interface entre l'isolation des murs et la menuiserie, mise en place de ventilation pour garantir un bon renouvellement d'air...) et complexes sur le bâti existant (traitement nécessaire du pont thermique de l'escalier...);
- une mission de maîtrise d'œuvre permettrait un meilleur suivi du projet, une meilleure qualité dans la réalisation et donc fiabiliser l'atteinte des objectifs de la rénovation : réduction des consommations d'énergies, amélioration du confort d'été, meilleure qualité de l'air...;
- que le coût d'une mission de maîtrise d'œuvre occasionnerait un surcoût de l'ordre de 10 à 20 000 €, et qu'un financement de 10 080 € (taux max 80%) est disponible pour financer ce surcoût ;

Monsieur Le Maire propose le recrutement d'une maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique.

Le recrutement pourra être accompagné par les partenaires existants (ASDER, SDES). En termes de planning, les études seraient réalisées sur l'année 2023, pour des travaux en 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la majorité par 6 voix pour, 4 abstentions et 1 voix contre,

- **DECIDE le recrutement d'une maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de l'école**
- **AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures correspondantes,**

10. Abri à sel :

L'abri à sel commun aux communes de Lucey et Jongieux a été déplacé derrière la salle des fêtes de Lucey. 2 devis ont été sollicités :

- APS TP = 10 234.19 €,
- SBR = 11 325 €

Les travaux seront donc réalisés par la société APS TP.

Le coût de ces travaux est à répartir pour moitié pour la commune de Lucey et pour moitié pour la commune de Jongieux.

DP

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité (11 voix) de valider le paiement de ces travaux pour moitié de la valeur du devis.

11. Tarif remboursement matériel salle des fêtes

Monsieur le Maire explique au conseil que suite à une location de la salle des fêtes au cours de l'automne, du matériel a été accidentellement cassé par les locataires.

Afin de faire rembourser le prix de rachat du matériel, il est nécessaire de délibérer pour prévoir un tarif pour remplacement de ce matériel. Cette délibération est l'occasion d'intégrer aux tarifs existants un prix pour remplacement du mobilier (tables, chaises) et des dalles de faux plafond de la salle. Il est proposé de fixer un tarif pour ces trois éléments.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité (11 voix) :

- **FIXE les tarifs suivants concernant le matériel de la salle des fêtes à compter du 1^{er} janvier 2023 :**
 - Remplacement d'une table = 250 €,
 - Remplacement d'une chaise = 100 €,
 - Remplacement d'une dalle de faux plafond = 500 €,
- **DEMANDE que ces tarifs soient intégrés aux tarifs de la salle des fêtes,**
- **FIXE le tarif de remplacement de la table détériorée à la salle des fêtes lors de la location des 27 et 28 Août 2022 (location antérieure à la présente délibération) à 200 €,**
- **AUTORISE M. le Maire à établir le titre de recette correspondant.**

12. OAP d'Aimavigne : Raccordement au réseau d'eau pluvial communal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération 2022-11-02 prévoyant d'exclure de l'emprise de l'OAP d'Aimavigne la partie de la parcelle A n°815 qui fera l'objet d'un aménagement en parking public. Cette réservation d'emprise a été estimée à 178 m² par le géomètre Philippe Savoyet.

Or, il était prévu dans la promesse de vente signée entre la Commune et la société Depaulise, aménageur du futur lotissement, que celle-ci prendra soin de buser la zone de stationnement pour assurer la continuité de l'écoulement des eaux pluviales.

Compte-tenu de l'exclusion de l'emprise de la parcelle A n°815 du projet correspondant au périmètre du parking public que la commune de Jongieux réserve pour la réalisation d'un équipement public en lien et en continuité de l'espace contigu du lavoir communal et de l'impasse publique débouchant sur la voie communale dite « Chemin des Granges » au cœur du hameau d'Aimavigne, il est proposé d'autoriser la société Depaulise d'intervenir en souterrain sur cette emprise à partir du regard situé à 11 mètres environ de la jonction des parcelles A 814, A 815 et A 2089.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité (11 voix):

- **CONFIRME la nécessité pour l'aménageur de buser les zones de stationnement de l'OAP,**
- **AUTORISE la société Depaulise, afin d'assurer la continuité de l'écoulement des eaux pluviales, à effectuer une partie de ses travaux sur l'emprise de la parcelle A N°815 qui sera conservée par la Commune, pour se raccorder au regard situé à 11 mètres environ de la jonction des parcelles A 814, A 815 et A 2089,**
- **DEMANDE à ce que soit portées à connaissance de la Commune les études d'exécution du traitement des eaux pluviales, à travers la production et la transmission d'un plan côté, en**

format papier et en format numérique compatible avec les outils numériques de cadastre ainsi qu'un dossier des ouvrages exécutés (DOE),

13. Repas des Aînés

Monsieur le Maire présente la journée du repas des aînés et indique que 60 personnes sont invitées au repas du 14/01.

14. Cérémonie des vœux

Monsieur le Maire rappelle que la cérémonie des vœux aura lieu le 14 Janvier 2023 à 18h après repas des aînés.

15. Questions diverses

- Le bulletin municipal terminé est présenté par Madame Julie Lecourt
- Monsieur Stéphane Lamiral indique qu'une plainte a été déposée par la Mairie de Jongieux pour dépôt sauvage autour des conteneurs de Jongieux-le-haut. La personne auteure du dépôt sauvage a été retrouvée et a été convoquée par la police municipale. Elle passera devant le tribunal et une sanction financière lui sera appliquée. Il est important de rappeler que tout dépôt sauvage autour des conteneurs et plus largement n'importe où sur la place publique est interdit et donc sanctionnable.
- Le planning de déneigement sera à établir au prochain conseil municipal.

Prochaines réunions :

3/02 = conseil avec vote budget assainissement.

3/03 : conseil avec vote budget principal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.


**Le Maire,
Didier Padey**

